

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012**

-0-0-0-

**ASSOCIATION IREPS AQUITAINE**

6 quai de Paludate  
33800 BORDEAUX

-0-0-0-

COMMISSAIRE AUX COMPTES

9 allée Serr - CS 11615 - 33072 Bordeaux - tél. +33 (0)5 57 77 32 33 - fax +33 (0)5 57 77 32 65  
[www.compagnie-fiduciaire.com](http://www.compagnie-fiduciaire.com) - [cf-bordeaux@compagnie-fiduciaire.com](mailto:cf-bordeaux@compagnie-fiduciaire.com)

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 200 000 EUROS - R.C. BORDEAUX 494 030 182 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE - FR 10 494 030 182  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Bordeaux



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
*Exercice clos le 31 décembre 2012*

-0-0-0-

**ASSOCIATION IREPS AQUITAINE**

6, quai de Paludate  
33800 Bordeaux

-0-0-0-

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- ▶ Le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ La justification de nos appréciations ;
- ▶ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.





Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation de subventions avec le plan comptable associatif et notamment sur le plan du traitement des ressources non consommées à la date de clôture de l'exercice. Le traitement des fonds dédiés nous apparaît conforme à la réglementation comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

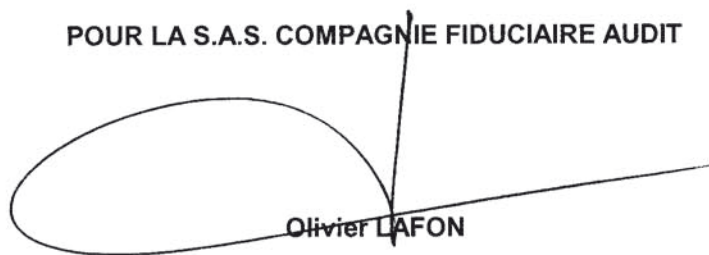
## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Bordeaux,  
Le 3 juin 2013

**POUR LA S.A.S. COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**



**Olivier LAFON**  
Commissaire aux comptes

## Bilan association

Vu le Commissaire aux Comptes

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	22 380	22 085	295	1 034	- 739	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 032	11 032				
Autres immobilisations corporelles	140 214	119 350	20 864	24 066	- 3 202	
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations				91	- 91	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	13 820		13 820	13 820		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>187 446</b>	<b>152 466</b>	<b>34 980</b>	<b>39 011</b>	<b>- 4 031</b>	
<b>Stocks en cours</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	48 454	6 750	41 704	35 583	6 121	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel				900	- 900	
. Organismes sociaux	4 055		4 055	142	3 913	
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	506 900		506 900	372 235	134 665	
Valeurs mobilières de placement	48 958	0	48 958	98 873	- 49 915	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	657 800		657 800	669 451	- 11 651	
Charges constatées d'avance	9 243		9 243	7 455	1 788	
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 275 410</b>	<b>6 750</b>	<b>1 268 660</b>	<b>1 184 639</b>	<b>84 021</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 462 856</b>	<b>159 216</b>	<b>1 303 640</b>	<b>1 223 651</b>	<b>79 989</b>	

## Bilan association(suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2012</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2011</b> (12 mois)	<b>Variation</b>
<i>Fonds associatifs et réserves</i>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	-10 179	-21 135	10 956
. Résultat de l'exercice	-6 786	10 956	- 17 742
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports	237 000	237 000	
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>220 036</b>	<b>226 822</b>	<b>- 6 786</b>
Provisions pour risques et charges	47 198	18 048	29 150
<b>TOTAL (II)</b>	<b>47 198</b>	<b>18 048</b>	<b>29 150</b>
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	560 500	601 676	- 41 176
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>	<b>560 500</b>	<b>601 676</b>	<b>- 41 176</b>
<i>Dettes</i>			
Emprunts et dettes assimilées	13 727	17 266	- 3 539
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	106 499	84 009	22 490
Autres	355 679	275 830	79 849
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>475 906</b>	<b>377 105</b>	<b>98 801</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 303 640</b>	<b>1 223 651</b>	<b>79 989</b>
<i>Engagements reçus</i>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<i>Engagements donnés</i>			

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	113 524		113 524	88 811	24 713	27,83
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>113 524</b>		<b>113 524</b>	<b>88 811</b>	<b>24 713</b>	<b>27,83</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 523 960	1 578 172	- 54 212	-3,44
Cotisations			940	1 030	- 90	-8,74
Autres produits			25	2	23	N/S
Reprise de provisions			169	5 859	- 5 690	-97,12
Transfert de charges			11 998	21 433	- 9 435	-44,02
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>1 537 092</b>	<b>1 606 496</b>	<b>- 69 404</b>	<b>-4,32</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 650 617</b>	<b>1 695 307</b>	<b>- 44 690</b>	<b>-2,64</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
<b>Produits financiers</b>						
De participations			2 029	1 516	513	33,84
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			1 443		1 443	N/S
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			12 589	17 096	- 4 507	-26,36
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>16 061</b>	<b>18 612</b>	<b>- 2 551</b>	<b>-13,71</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion			3 936	2 281	1 655	72,56
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 063		2 063	N/S
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>5 999</b>	<b>2 281</b>	<b>3 718</b>	<b>163,00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>1 672 677</b>	<b>1 716 200</b>	<b>- 43 523</b>	<b>-2,54</b>
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			598 226	470 289	127 937	27,20
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>6 786</b>		<b>6 786</b>	<b>N/S</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1 665 891</b>	<b>1 716 200</b>	<b>- 50 309</b>	<b>-2,93</b>

	Exercice clos le 31/12/2012 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2011 (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	19 877	16 671	3 206	19,23
Services extérieurs	200 721	170 876	29 845	17,47
Autres services extérieurs	190 125	148 240	41 885	28,25
Impôts, taxes et versements assimilés	94 779	98 379	- 3 600	-3,66
Salaires et traitements	813 346	800 324	13 022	1,63
Charges sociales	324 244	324 388	- 144	-0,04
Autres charges de personnels	15 664	4 088	11 576	283,17
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	11 049	14 539	- 3 490	-24,00
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	29 319	2 772	26 547	957,68
Autres charges	12 588	0	12 588	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>1 711 712</b>	<b>1 580 276</b>	<b>131 436</b>	<b>8,32</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 443	- 1 443	-100
Intérêts et charges assimilées		69	- 69	-100
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>		<b>1 512</b>	<b>- 1 512</b>	<b>-100</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	8 927	3 745	5 182	138,37
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>8 927</b>	<b>3 745</b>	<b>5 182</b>	<b>138,37</b>
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>1 720 639</b>	<b>1 585 533</b>	<b>135 106</b>	<b>8,52</b>
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	557 050	590 000	- 32 950	-5,58
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>		<b>10 956</b>	<b>- 10 956</b>	<b>-100</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 720 639</b>	<b>1 596 489</b>	<b>124 150</b>	<b>7,78</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### PRESENTATION GENERALE

L'association Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé d'Aquitaine (IREPS Aquitaine) est une association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle est issue de la volonté de regroupement de cinq associations, traduite par la fusion des associations suivantes :

**a) L'association CODES 24 :**

Le CODES 24, association de loi 1901, était le relais du Comité Français d'Education pour la Santé (CFES) devenu institut depuis le 4 mars 2002 : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES). Le CODES 24 a été créé en Dordogne en 1985 à l'initiative du directeur et d'un médecin inspecteur de la DDASS.

Sa mission consistait à diffuser la documentation issue du CFES, coordonner et assurer une médiation entre les différentes structures du domaine social.

**b) L'association CODES 40 :**

L'association d'Education pour la Santé des Landes a été créée en 1988 suite à l'initiative du médecin de santé scolaire de l'Inspection académique.

Un premier salarié a été recruté en 1992.

Il s'agissait à l'époque de diffuser principalement les supports de prévention du CFES. Progressivement des actions de prévention ont été mises en place.

Au vu de la dynamique de l'association, le directeur de la DDASS des Landes a proposé aux administrateurs de demander au CFES la « labellisation » en CODES, ce qui sera effectif en 1994.

A partir de 1998, le CODES a été soutenu dans ses missions et actions d'éducation pour la santé par l'Etat, l'Assurance Maladie et le Conseil Général des Landes.

Depuis, le CODES 40 investit de plus en plus les missions de coordination de plusieurs réseaux d'acteurs dans le champ médico-social et d'appui aux politiques publiques territoriales.



**c) L'association CODES 47 :**

20 juillet 1971 : constitution de l'Association Départementale d'Education Sanitaire et Sociale du Lot et Garonne, transformée à la création du CFES en Comité Départemental d'Education pour la Santé - CODES 47.

Animée par une équipe de bénévoles, l'association recrute avec le soutien financier de l'Etat en février 1994 un premier salarié.

Le CODES 47 répond dès lors aux appels à projets tant au niveau local, régional que national, et développe ses activités en adéquation avec les valeurs et les missions du CFES, puis à compter de 2002 de la Fédération Nationale d'Education pour la Santé (FNES).

**d) L'association CODES 64 :**

Le Comité départemental d'éducation pour la santé des Pyrénées Atlantiques - CODES 64 - a été créé le 30 juin 1978 par le Docteur Nancy, Médecin Inspecteur de la Protection Infantile Maternelle de la DDASS 64, et sous l'égide du Comité régional de Bordeaux.

Sa finalité première était de participer au développement de l'éducation sanitaire et sociale dans le cadre des programmes arrêtés par le CFES et dans le but de protéger et de promouvoir la santé de la population du département.

Dès lors, le CODES 64 fonctionne grâce à l'implication de bénévoles le plus souvent issus du secteur sanitaire.

En 1991, le CODES 64 embauche ses 2 premiers salariés : en janvier sur son siège social à Pau et en septembre au sein de l'antenne du Pays Basque.

Dès 1992, l'équipe s'agrandit par le recrutement en mars d'un 2ème salarié sur Pau.

**e) L'association CRAES-CRIPS Aquitaine :**

L'Association a été fondée en 1946 sous le nom de Société Française de Prophylaxie Sanitaire et Morale. Elle est devenue en 1957 Comité National d'Education Sanitaire et Sociale, puis en 1968, Centre Interdépartemental d'Education Sanitaire et Sociale – Région d'Aquitaine, et CRAES en 1981.

Le comité régional passera convention avec le Conseil général pour la création d'une section départementale qui se transformera en 1990 en Comité départemental. En 1993 le Comité départemental disparaîtra et désormais le CRAES en assurera la fonction.

L'association a ensuite fusionné en 2004 avec l'association le Centre Régional d'information et de Prévention Sida d'Aquitaine (CRIPS Aquitaine). A la suite de cette fusion, l'association s'est dénommée : Comité Régional d'Aquitaine d'Education pour la Santé -Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida en Aquitaine.

L'IREPS Aquitaine a pour objet l'éducation et la promotion de la santé en Aquitaine.

Les missions de l'IREPS Aquitaine sont de :

- ✓ Contribuer à la mise en œuvre des politiques régionales de santé publique,
- ✓ Soutenir méthodologiquement les acteurs locaux au développement, à la gestion et à l'évaluation de projets,
- ✓ Documenter et communiquer sur les données probantes,
- ✓ Développer la recherche-action et favoriser les actions de subsidiarité sur les territoires ou des thématiques non couvertes en fonction des besoins,
- ✓ Former les acteurs au développement, à la gestion et à l'évaluation de projets,
- ✓ Produire des données contribuant à l'analyse locale des besoins en éducation pour la santé et le repérage des leviers d'action.

## EVENEMENT SIGNIFICATIF DE L'EXERCICE

Le 1er juin 2012, l'IREPS Aquitaine a conclu un accord d'entreprise afin de promouvoir une politique de ressources humaines harmonisée et de renforcer le dialogue social. Cet accord constitue un cadre collectif de travail adapté aux évolutions en cours et à venir. Il porte sur différents points tels que les congés, la rémunération ou bien l'indemnité de départ à la retraite.

Ainsi, dès l'exercice 2012, l'établissement des comptes annuels tient compte de cet accord d'entreprise.

## PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2012 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 303 639,73 euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en application des règles du Plan comptable général et des modalités spécifiques d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations, (Règlement du CRC n° 99-01 du 16/02/99 et ses règlements modificatifs).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## I. PRINCIPES

### ➤ Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général à jour des règlements du comité de la réglementation comptable et dans le respect du principe de prudence.

## II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### ➤ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	MODE (L/D)	DUREE
Logiciels informatiques	L	1 à 3 ans
Matériels	L	5 ans
Agencements aménagements	L	7 ans
Matériel bureau et informatique	L	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	L	5 à 7 ans

Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, des durées d'amortissements retenues, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

### ➤ Absence d'immobilisations décomposables

L'analyse de chaque catégorie d'immobilisations n'a fait ressortir aucune immobilisation ayant un caractère décomposable, c'est-à-dire une immobilisation qui possède un ou plusieurs éléments significatifs dont la durée d'utilisation est différente de la structure principale de l'immobilisation.

➤ Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les frais d'acquisition d'immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

➤ Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués au Coût Moyen Pondéré.

Les stocks sont dépréciés si leur taux de rotation est faible. Il n'y a pas de dépréciation comptabilisée sur l'exercice.

➤ Créances, dettes et liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'association en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Traitement comptable des subventions d'exploitation et fonds dédiés

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produits sur l'année de référence.

Les subventions accordées et non perçues à la date de la clôture sont comptabilisées en produits à recevoir.

Conformément au plan comptable associatif, les subventions allouées à un budget spécifique non entièrement réalisées font l'objet d'une écriture de dotation aux fonds dédiés pour la partie restant à engager, dans la mesure où le financeur a consenti la consommation de ces fonds sur l'exercice suivant.

Lorsque le financeur refuse le report de consommation des fonds sur l'exercice suivant, le reliquat de subvention non consommé est constaté en subvention à reverser.

Les subventions rattachées à des périodes postérieures à la date de clôture sont retraitées en produits constatés d'avance.

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

1) *Actif immobilisé*a) Valeur brute des immobilisations :

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 187 446 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	23 499		1 118	22 380
Immobilisations corporelles	152 930	7 109	8 793	151 246
Immobilisations financières	13 911			13 820
<b>TOTAL</b>	<b>190 340</b>	<b>7 109</b>	<b>9 911</b>	<b>187 446</b>

b) Amortissements et provisions des immobilisations :

Amortissements et provisions d'actif = 152 466 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 465	738	1 118	22 085
Immobilisations corporelles	128 864	10 310	8 793	130 382
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>151 329</b>	<b>11 048</b>	<b>9 911</b>	<b>152 466</b>

c) Immobilisations nettes à la clôture :

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Logiciels informatiques	22 380	22 085	295
Matériels	11 032	11 032	0
Agencements aménagements	7 644	5 909	1 735
Matériel bureau et informatique	78 432	65 535	12 897
Mobilier de bureau	54 137	47 906	6 232
<b>TOTAL</b>	<b>173 626</b>	<b>152 466</b>	<b>21 160</b>

2) *Etat des créances* = 582 472 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	13 820		13 820
Actif circulant & charges d'avance	568 652	568 652	
<b>TOTAL</b>	<b>582 472</b>	<b>568 652</b>	<b>13 820</b>

3) *Provisions pour dépréciation* = 6 750 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	6 750			6 750
Comptes financiers	1 443		1 443	
<b>TOTAL</b>	<b>8 193</b>		<b>1 443</b>	<b>6 750</b>

4) *Produits à recevoir par postes du bilan* = 13 846 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	6 170
Autres créances	7 676
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>13 846</b>

5) *Charges constatées d'avance* = 9 243 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

1) Provisions = 47 198 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	18 048	29 319	169	47 198
<b>TOTAL</b>	<b>18 048</b>	<b>29 319</b>	<b>169</b>	<b>47 198</b>

2) Etat des dettes = 475 906 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	13 727	13 727		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	106 499	98 005	8 495	
Dettes fiscales & sociales	338 750	338 750		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	16 929	7 353	9 576	
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>475 906</b>	<b>457 835</b>	<b>18 071</b>	

3) Charges à payer par postes du bilan = 251 253 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	70 735
Dettes fiscales & sociales	180 519
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>251 253</b>

## DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

## 1) Produits à recevoir = 13 846 €

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
<i>Clients, factures à établir (418100000)</i>	6 170
<b>TOTAL</b>	<b>6 170</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Produits à recevoir (468700000)</i>	3 662
<i>Autres produits à recevoir (468700000)</i>	4 014
<b>TOTAL</b>	<b>7 676</b>

## 2) Charges constatées d'avance = 9 243 €

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatées d'avance (486000000)</i>	9 243
<b>TOTAL</b>	<b>9 243</b>

## 3) Charges à payer = 251 253 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fournisseurs Fnp (408100000)</i>	70 735
<b>TOTAL</b>	<b>70 735</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Prov. Congés payés (428200000)</i>	85 318
<i>Prov. Repos comp (428210000)</i>	5 378
<i>Prov. RTT (428215000)</i>	24 807
<i>Prov. Prime précarité CDD (428620000)</i>	2 484
<i>Charges sociales s/ congés à payer (438200000)</i>	35 833
<i>Charges sociales s/ repos compensateur (428210000)</i>	2 259
<i>Prov ch soc cp (438215000)</i>	10 419
<i>Ch. Soc. Sur prime précarité (438620000)</i>	1 043
<i>Ch. Fiscales s/ prov. CP (448200000)</i>	9 385
<i>Ch. Fiscales s/ repos compensateur (448210000)</i>	592
<i>Ch. Fiscales s/ prov. RTT (448215000)</i>	2 729
<i>Ch. Fiscales s/ prov. Précarité (448620000)</i>	273
<b>TOTAL</b>	<b>251 253</b>

## AUTRES INFORMATIONS

➤ Rémunération des dirigeants

L'article 20 de la loi 2006-506 du 26 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit une meilleure transparence et une plus grande précision dans l'affichage des rémunérations des dirigeants.

L'article 20 stipule que les associations dont le budget annuel est supérieur à 150.000 euros et recevant plus de 50.000 euros de subvention de l'état ou d'une collectivité territoriale doivent publier chaque année les rémunérations des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que les avantages en nature.

Les dirigeants au sens juridique du terme, c'est-à-dire les administrateurs, sont bénévoles et ne perçoivent, le cas échéant que des remboursements de frais justifiés.

La divulgation de la rémunération des trois plus hauts cadres « dirigeants » salariés, reviendrait à donner une rémunération individuelle et, à ce titre, cette information ne sera pas présentée en annexe.

➤ Tableau des effectifs

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	6,90
Non cadres	19,60
<b>TOTAL</b>	<b>26,50</b>

Les effectifs ci-dessus sont exprimés en équivalent temps plein (ETP).

➤ Engagements pris en matière de retraiteOption retenue :

Les engagements en matière de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France et découlent de l'application de l'accord d'entreprise en vigueur au sein de l'association.

Les engagements de l'association en matière de retraite et d'indemnité de départ à la retraite, sont déterminés en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses actuarielles.

Ces engagements font l'objet d'une provision comptable et leur montant est indiqué en annexe.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

\* Taux :

- Taux d'actualisation net d'inflation : 2,69 %
- Taux de croissance des salaires : 1,00 %
- Taux de charges sociales : 43,00 %

\* Age de départ à la retraite : 65 ans

\* Turn over :

- Un taux de rotation de moyen a été retenu pour l'ensemble du personnel.

Compte tenu des hypothèses retenues ci-dessus, les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 31/12/2012 à 47.198,15 euros.

➤ *Droit individuel à la formation*

La loi 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle a instauré un droit individuel à la formation (DIF).

Ce droit se cumule par année civile sur une durée maximum de 6 ans.

Les engagements de l'association en matière de droit individuel à la formation figurent en engagements hors bilan.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'heures acquis par les salariés au titre du Droit individuel à la formation s'élève à 2.836,55 heures.

➤ *Bénévolat*

L'association n'a pas valorisé le travail des bénévoles.

➤ Mouvements des fonds propres

	Montants
<b>Fonds associatifs au 31/12/2011</b>	237 000
Report à nouveau débiteur	- 10 179
Excédent 2012	- 6 786
<b>Total des fonds associatifs et réserves au 31/12/2012</b>	<b>220 036</b>

➤ Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2012 est de 3.850 euros.

➤ Tableau de suivi des fonds dédiés

Actions	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
TABAC POMPIERS	3 705	3 705		
RESEAU ECOUTE DAX	2 096	2 096		
FORMATIONS	2 200	2 200		
OUTILS	1 700	1 700		
TABAC PRECAIRE	1 975	1 975		
INEGALITE SOCIALES	3 900	3 900		
PRF JEUNES EN FORMATIONS	6 800	6 800		
MILIEU SCOLAIRE ANTENNE 24	13 600	13 600		
SANTE ENVIRT FORMONS NOUS	6 800	6 550		250
REFLEXION SANTE	3 000	3 000		
MINEURS PRISON	7 000	7 000		
RESEAU RESPECT	600	600		
SANTE PRISON	1 400	1 400		
PRF ANTENNE 40	700	700		
ESTIME DE SOI	1 700	1 700		
SANTE JEUNES	2 700	2 700		
AIDES AUX AIDANTS	7 300	7 300		
BIEN DANS MON CORPS	800	800		
PARLONS EN	3 100	3 100		
PRECEPS	327 000	327 000		
CPO	107 000	107 000		
PNNS	41 600	41 600		
NUTRITION PRECARITE	13 500	13 500		
LAVAGE DES MAINS	23 700	23 700		
GROSSESSES NON SOUHAITEES	6 600	6 600		
DISCRIMINATION	6 300	3 100		3 200
PREVIOLENCES SEXISTES	4 900	4 900		
PRECEPS 2012			250 000	250 000
PEPS			107 600	107 600
CPO			34 000	34 000
PNNS			35 800	35 800
SANTE			38 100	38 100
AIDE ALIMENTAIRE			4 200	4 200
FRUIT A LA RECREE			1 500	1 500
ATELIERS SANTE			400	400
AIDES AUX AIDANTS			9 550	9 550
BDMC			2 700	2 700
DENUTRITION EHPAD			4 100	4 100
PARLONS EN			6 000	6 000
PRF 24			5 600	5 600
ESTIME DE SOI			1 800	1 800
PANIER VERT			14 200	14 200
ACTIVITE PHYSIQUE			14 700	14 700
VIE AFF			5 700	5 700
NUTRITION CRECHE			4 000	4 000
PORTAIL ENVIRONNEMENT			3 800	3 800
CENTRE SANTE			13 300	13 300
<b>TOTAL</b>	<b>601 676</b>	<b>598 226</b>	<b>557 050</b>	<b>560 500</b>